



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

*Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical*



PIANO

Division supérieure

Mars 2007

Programme d'examen

PROGRAMME D'EXAMEN

Épreuve d'admission :

Lors de l'épreuve d'admission à l'examen pour l'obtention du diplôme supérieur le(a) candidat(e) présentera un programme d'une durée de 20 à 40 minutes comprenant au moins trois œuvres dont une œuvre à caractère technique (étude), une œuvre importante de l'époque baroque et une œuvre au choix.

Le programme sera présenté en entier et de mémoire.

Toute prestation ne respectant pas les durées prévues peut entraîner des sanctions.

Récital :

L'examen qui se déroulera sous forme de récital aura une durée de 40 à 60 minutes et comprendra une œuvre imposée au niveau national et un certain nombre d'œuvres d'époques et de styles différents, dont une sonate classique.

Le programme sera présenté en entier et de mémoire (le morceau imposé peut le cas échéant faire exception).

Toute prestation ne respectant pas les durées prévues peut entraîner des sanctions.

Les deux épreuves sont ouvertes au public